

Grade : Chef de Bureau
Matricule : 465.446

- Monsieur Kaba Bachironde
Chef de Bureau Documentation
Grade : Attaché de Bureau de 1^{ère} Classe
Matricule : 299.234
- Monsieur Shamavu Mutisima
Grade : Chef de Bureau Fiscal (géomètre)

II. Circonscription Foncière de Bukavu

1. Division des Titres Immobiliers
 - Monsieur Ngilima Azapano
Chef de Bureau Contentieux Foncier et Immobilier
Grade : Attaché de Bureau de 1^{ère} Classe
Matricule : 263.560
2. Division du Cadastre
 - Monsieur Mwenze Bishenjwa
Chef de Bureau Technique
Grade : Attaché de Bureau de 1^{ère} Classe
Matricule : 519.732

III. Circonscription Foncière de Kalehe

1. Division des Titres Immobiliers
 - Monsieur Masumbuko Kalonga-Bin-Kambale
Conservateur des Titres Immobiliers
Matricule : 449.098
2. Division du Cadastre
 - Monsieur Kataraka Baguma
Chef de Division du Cadastre
Matricule : 465.522

IV. Circonscription Foncière de Kamituga

1. Division des Titres Immobiliers
 - Monsieur Mbilizi Mwetaminwa
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 523.663
2. Division du Cadastre
 - Monsieur Mulemangabo Senzimirwami
Chef de Division du Cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 128.412

V. Circonscription Foncière de Shabunda

1. Division des Titres Immobiliers
 - Monsieur Mupenda Ngolombe
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 384.518
2. Division du Cadastre
 - Monsieur Munguma Lokinga
Chef de Division du Cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 463.780

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 13 février 2008
Maître Edouard Kabukapua Bitangila

Ministre des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 013/CAB/MIN/AFF.FONC/2008 du 13 février 2008 portant nomination d'un cadre de commandement dans la Circonscription foncière de Kindu dans la Province du Maniema.

Le Ministre des Affaires Foncières

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93 ;

Vu la Loi n° 73/021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80/008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécutions de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu la nécessité et l'urgence ;
Sur proposition du Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Est nommé pour exercer les fonctions de Chef de Division Cadastre dans la Ville de Kindu :

- Monsieur Lekabo Edidi
Chef de Division
Matricule : 151.355

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 13 février 2008
Maître Edouard Kabukapua Bitangila